

Démarche : Première demande de titre de séjour de plein droit (hors admission exceptionnelle au séjour) - Sous-préfecture du Raincy

Organisme : Bureau des étrangers

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

Cette procédure s'adresse aux usagers souhaitant prendre rendez-vous pour une première demande de titre de séjour de plein droit:

- Titulaire d'un visa de long séjour portant la mention "carte de séjour à solliciter" (étudiant, salarié, stagiaire, mineur scolarisé, visa concours...);
- Apatride
- Membre de famille d'un apatride.
- Jeune majeur entré avant l'âge de 13 ans (10 ans pour les ressortissant algériens et tunisiens);
- Jeune majeur pris en charge par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) avant l'âge de 16 ans;
- Usager bénéficiant d'une ordonnance de protection.

La sous-préfecture du Raincy est uniquement compétente pour les usagers résidant sur les communes suivantes:

- Aulnay-sous-Bois
- Clichy-sous-Bois
- Coubron
- Drancy
- Dugny
- Gagny
- Gournay-sur-Marne
- Le Blanc-Mesnil
- Le Bourget
- Le Raincy
- Les Pavillons-sous-Bois
- Livry-Gargan
- Montfermeil
- Neuilly-Plaisance
- Neuilly-sur-Marne
- Noisy-le-Grand
- Rosny-sous-Bois
- Sevan
- Tremblay-en-France
- Vaujours

Première demande de titre de séjour de plein droit (hors admission exceptionnelle au séjour) - So

- Villemomble

- Villepinte

Toute autre demande sera rejetée. Les usagers bénéficiant déjà d'un visa D long séjour portant une autre mention que "carte de séjour à solliciter" doivent:

- 1 - Valider en ligne le visa via la plateforme: <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>
- 2 - Prendre rendez-vous en sous-préfecture dans la rubrique "renouvellement de titre de séjour"

ATTENTION: les demandes de titre étudiant ou passeport talent doivent également se réaliser en ligne: <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

Nous vous invitons à prendre connaissance de la notice en cliquant sur le bouton "Guide de la démarche", après avoir validé le présent écran.

Information sur le demandeur

Civilité

☐ Mme

☐ M.

Nom

Prénom

Date de naissance

Format (JJ/MM/AAAA)

Seuls les usagers majeurs peuvent déposer une demande de titre de séjour

Commune de résidence

Seuls les usagers résidant sur l'arrondissement du Raincy peuvent utiliser ce téléservice

Aulnay-sous-Bois, Clichy-sous-Bois, Coubron, Drancy, Dugny, Gagny, Gournay-sur-Marne, Le Blanc-Mesnil, Le Bourget, Le Raincy, Les Pavillons-sous-Bois, Livry-Gargan, Montfermeil, Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Noisy-le-Grand, Rosny-sous-Bois, Sevran, Tremblay-en-France, Vaujours, Villemomble, Villepinte.

Numéro de téléphone

Adresse mail

Vous recevrez votre convocation sur cette adresse mail. Merci d'indiquer une adresse à jour

Motif de la demande

L'admission exceptionnelle au séjour n'est pas concernée par ce service.

Afin de retrouver votre situation, vous pouvez vous référer à la notice en cliquant sur "guide de la démarche", en haut de cette page.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Membre de famille d'un apatride

☐ Parent d'enfant BPI (réfugié ou protection subsidiaire)

☐ Titulaire d'un visa portant la mention "titre à solliciter dans les 2 mois"

Première demande de titre de séjour de plein droit (hors admission exceptionnelle au séjour) - So

- ☐ Titulaire d'un visa portant la mention mineur scolarisé
- ☐ Titulaire d'un titre de séjour d'un Etat membre de l'Union Européenne portant la mention "résident de longue durée"
- ☐ Jeune majeur entré en France avant l'âge de 13 ans
- ☐ Jeune majeur placé à l'ASE avant l'âge de 16 ans
- ☐ Bénéficiaire d'une ordonnance de protection
- ☐ Autre situation (hors admission exceptionnelle)

Documents justificatifs pour toute demande

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Passeport

Pour les bénéficiaires du statut de réfugié, joindre une copie de la décision de l'OFPRA

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Visa d'entrée et tampon d'entrée en France

Pour les titulaires d'un visa portant la mention "titre à solliciter", "mineur scolarisé", "stagiaire"

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Seuls les usagers résidant sur une commune de l'arrondissement du Raincy peuvent utiliser ce service.

Domiciliation

Si vous êtes hébergé, vous devez joindre:

- Photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant
- Justificatif de domicile
- Attestation d'hébergement
- Justificatif de domicile A VOTRE NOM à l'adresse de l'hébergeant (impôt, CAF, relevés bancaires, ...)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant

Passeport français ou titre de séjour recto/verso

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Attestation d'hébergement

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Justificatif de domicile A VOTRE NOM à l'adresse indiquée

Relevés bancaires, CAF, pôle emploi, impôts ou tout autre document administratif attestant de votre résidence réelle et effective à l'adresse indiquée

Justificatifs à joindre suivant votre situation

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐

Première demande de titre de séjour de plein droit (hors admission exceptionnelle au séjour) - So

Pour les demandes en tant que réfugié: Décision de l'OFPRA ou décision de la Cour Nationale du Droit d'Asile

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Preuves de filiation / acte de naissance / livret de famille

Pour les demandes en tant qu'ascendant, de réfugié / apatride / bénéficiaire de la protection subsidiaire, veuillez joindre la preuve de filiation avec l'usager concerné: acte de mariage, acte de naissance

PARENT ENFANT REFUGIE

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Pièce justificative

Pour les demandes en tant qu'ascendant, de réfugié / apatride / bénéficiaire de la protection subsidiaire, veuillez joindre la preuve de filiation avec l'usager concerné: acte de naissance

Titulaire d'un titre de séjour d'un Etat membre de l'Union Européenne portant la mention "résident de longue durée"

Pour les ressortissants d'un état tiers et titulaire d'un titre de séjour d'un pays de l'Union Européenne portant la mention "résident de longue durée - UE".

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Copie du titre de séjour d'un état membre de l'Union Européenne portant la mention "résident de longue durée"

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ CERFA N°15186*3

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R18894>

JEUNES MAJEURS (articles L.423-21 et L.423-22 du CESEDA)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Jeune majeur arrivé avant l'âge de 13 ans

Anciens documents de circulation pour étrangers mineurs (DCEM), preuves de présence depuis votre arrivée en France (certificats de scolarité) avant l'âge de 13 ans ou 10 ans pour les ressortissants algériens et tunisiens

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Prise en charge par l'ASE avant l'âge de 16 ans

Justificatif de la prise en charge par l'ASE avant l'âge de 16 ans (jugement de placement par le juge aux affaires familiales,...)

ORDONNANCE DE PROTECTION (Article L.425-6 du CESEDA)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Bénéficiaire d'une ordonnance de protection

Ordonnance de protection

Autre situation

Cette rubrique est à utiliser si vous ne trouvez pas de champ correspondant à votre situation.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐

Première demande de titre de séjour de plein droit (hors admission exceptionnelle au séjour) - So

ATTENTION: Cette demande ne concerne pas:

- L'admission exceptionnelle au séjour, qui doit faire l'objet d'une prise de rendez-vous sur le site de la préfecture
- Les demandes de changement de statut, qui doivent faire l'objet d'une prise de rendez-vous sur le site de la préfecture, rubrique "changement de statut"
- Les visas "court séjour / touristique"
- Les visas long séjour qui doivent être validés via le portail: <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

Observations et compléments

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Document complémentaire

Observations

Vous pouvez indiquer toute information que vous souhaitez porter à l'attention de l'administration

Je certifie sur l'honneur que l'ensemble des informations mentionnées ci-dessus est exact, et que je suis en mesure de produire les originaux lors du dépôt de mon dossier

Je suis averti-e que toute fausse déclaration ou production de faux documents mènera systématiquement à des poursuites pénales, en application de l'article 441-1 du Code Pénal.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Je suis averti-e que l'Administration peut solliciter tout document complémentaire indispensable à l'instruction de mon dossier

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non